

## **Le capital immatériel catalyseur de l'innovation sociale : Perceptions et pistes de développement au Maroc**

### **Intangible capital as a catalyst for social innovation: Perceptions and avenues for development in Morocco**

**CHADLI Nadia**

Enseignante chercheuse

Faculté des sciences juridiques économiques et sociales

Université Mohammed premier -Maroc-

Laboratoire de l'économie sociale et solidaire et développement local

**Chadli.nadia@yahoo.fr**

**JOUJET Insaf**

Doctorante

Faculté des sciences juridiques économiques et sociales

Université Mohammed premier -Maroc-

Laboratoire de l'économie sociale et solidaire et développement local

**Insaf\_jouiet@hotmail.fr**

**Date de soumission** : 29/03/2022

**Date d'acceptation** : 07/05/2022

**Pour citer cet article** :

CHADLI.N & JOUJET.I (2022) « Le capital immatériel catalyseur de l'innovation sociale : Perceptions et pistes de développement au Maroc », Revue Française d'Economie et de Gestion «Volume 3 : Numéro 5» pp : 208 – 228.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License



## Résumé

Parmi les catégories les plus répandues du capital immatériel, on trouve l'innovation qui était réservée pendant plusieurs siècles au domaine scientifique. Le père fondateur de l'innovation est SCHUMPETER (1930), cet auteur a introduit la notion de l'innovation dans les sciences de gestion et l'analyse économique. L'amplification de l'éventail des champs d'intervention de l'innovation s'est élargie pour toucher l'aspect social à travers l'émergence de l'innovation sociale qui vise à répondre aux défis sociaux et environnementaux peu ou mal satisfaits par les deux secteurs à savoir l'Etat et le secteur privé.

Au Maroc, l'innovation sociale émerge comme lueur de développement socio-économique et de croissance inclusive. Dans ce contexte, et alors que le pays dispose d'un terreau favorable à la prise d'initiatives individuelles où de nombreuses innovations sociales se développent, portées par des acteurs qui interagissent dans l'écosystème national. De ce fait, l'objectif escompté de ce travail est d'élucider le rôle que joue le capital immatériel dans la promotion de l'innovation sociale.

**Mots clés :** Capital immatériel ; Innovation ; Innovation sociale ; Economie sociale et solidaire ,Entreprenariat social.

## Abstract

Among the most widespread categories of intangible capital is innovation, which for several centuries was reserved for the scientific field. The founding father of innovation is SCHUMPETER (1930), this author introduced the notion of innovation in management science and economic analysis. The amplification of the range of fields of intervention of innovation has widened to affect the social aspect through the emergence of social innovation which aims to respond to social and environmental challenges that are little or badly met by the two sectors, namely the State and the private sector.

In Morocco social innovation emerges as a beacon of socio-economic development and inclusive growth. In this context, and while the country has a fertile ground for taking individual initiatives where many social innovations are growing, carried by actors who interact in the national ecosystem. Therefore, the expected objective of this work is to elucidate the role that intangible capital plays in the promotion of social innovation.

**Keywords :** Intangible capital; Innovation; Social innovation; Social and solidarity economy; Social entrepreneurship.

## Introduction

De nos jours, les firmes universelles produisent dans un contexte instable et complexe, l'écosystème est caractérisé par la révolution remarquable des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'importance prépondérante du savoir, de la connaissance et la montée en puissance ancestrale de l'innovation comme facteur déterminant dans la compétitivité font que les exigences du marché ont changé. Certes, les habitudes de consommation se sont variées et évoluent d'une manière emblématique.

D'après l'affirmation de Quinn (1994) « Une entreprise moderne tire son pouvoir économique et sa puissance dans le monde de la production, davantage de ses capacités intellectuelles et de services que de ses actifs corporels », cet auteur a mis en évidence l'importance de l'aspect humain et qualitatif dans l'entreprise ainsi que l'ampleur du secteur des services. Dans le même sens, les activités intellectuelles innovatrices se sont développées d'une manière remarquable ces dernières décennies. La créativité représente aujourd'hui un socle décisif des chaînes de valeurs dans la plupart des boîtes du fait qu'elle détermine la pérennité de ces dernières dans un environnement caractérisé par une concurrence acharnée en termes de compétences intellectuelles distinctives et de nouvelles capacités productives.

Innovation, invention, progrès technologique, capital social, organisationnel, humain et relationnel ... autant de concepts signifient le capital immatériel, l'avènement de cette notion remonte aux années 1920, d'après certains auteurs.

Par ailleurs, depuis les années 1980, les entreprises engagent une intense réflexion sur les composantes de ce capital dit incorporel, qui peut être conçu en tant que la marge constatée entre ce que vaut l'entreprise sur le plan comptable et financier et sa valeur réelle sur le marché. Cet écart souvent intangible inexplicable représente l'effet du capital immatériel de l'entreprise qui est un capital non financier d'où vient la complexité de cerner l'acception de cette notion. Parmi les formes les plus reconnues du capital immatériel, on trouve l'innovation qui était réservée pendant plusieurs siècles au domaine scientifique. Le père fondateur de l'innovation est SCHUMPETER (1930), cet auteur a introduit la notion de l'innovation dans les sciences de gestion et l'analyse économique. L'amplification de l'éventail des champs d'intervention de l'innovation s'est élargie pour toucher l'aspect social à travers l'émergence de l'innovation sociale qui vise à répondre aux défis sociaux et environnementaux peu ou mal satisfaits par les deux secteurs à savoir l'Etat et le secteur privé. En définitive, le capital immatériel joue un rôle primordial dans l'émergence de l'innovation sociale à travers les initiatives dites inédites

qui répondent à des besoins sociaux réellement exprimés afin de réaliser l'objectif escompté celui du développement socio-économique.

A quel point le rôle du capital immatériel est-il prépondérant dans l'émergence et le développement de l'innovation sociale ? C'est en renforçant les composantes de ce capital dite intangible que l'innovation sociale réalisera ses finalités en termes de croissance socialement inclusive ?

Pour répondre à cette problématique, nous avons approché notre contribution tout en analysant en premier lieu l'innovation sociale à travers ses différents modèles, traiter de son état des lieux au niveau national, de son écosystème et de ses perspectives à la lumière du nouveau modèle de développement et d'autre part analyser l'importance du capital immatériel en tant qu'accélérateur de l'innovation sociale.

## **1. Difficulté de définition de l'innovation sociale et pluralité de ses paradigmes**

### **1.1 Le nouvel élan de l'innovation, une dimension sociale ?**

En soi, le fait que l'innovation ait un caractère central n'a rien de nouveau. Dès le début du 20<sup>-ème</sup> siècle, Schumpeter avait souligné l'importance de l'innovation pour la croissance (La réduction des coûts, la création de nouveaux marchés et les gains de productivité...).

L'OCDE, à travers le manuel d'Oslo, définit l'innovation comme « La mise en œuvre d'un produit (Bien ou service) ou d'un procédé nouveau, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise ». Dans le même sens, l'innovation a approché tous les secteurs de l'entreprise, ses champs d'application, auparavant limités, se sont considérablement élargis. L'innovation était avant tout technologique et issue des travaux de recherche et de développement. C'était l'ère de l'économie industrielle durant laquelle cette innovation résultait principalement du travail des laboratoires de recherche.

L'innovation sociale, notion déjà utilisée par Weber (Sous le terme « Invention sociale ») au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Nouvel impératif global et véritable « Institutionnalisation » du changement, reste avant tout technologique : « Il est désormais couramment admis que la mise au point et la diffusion de nouvelles technologies jouent un rôle crucial dans la croissance de la production et de la productivité » et donc implicitement dans le progrès social.

Il apparaît notamment inadéquat d'opposer les concepts d'innovation technologique et celle sociale. Ceux-ci ne doivent pas être perçus comme antagonistes. En effet, la réalité est plus complexe et les deux types d'innovation coexistent de manière très imbriquée.

## **1.2 Un essai de conceptualisation**

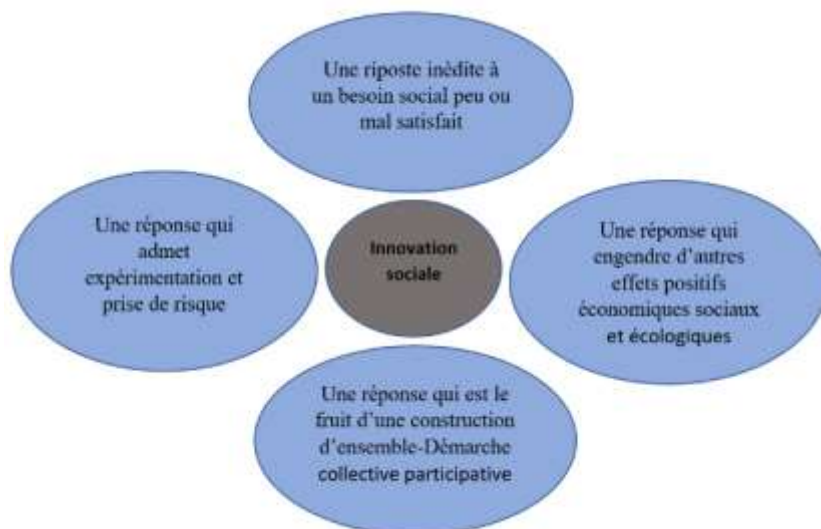
Ces dernières décennies, l'innovation sociale s'accapare la scène économique internationale. Organisations internationales, chercheurs, académiciens, et politiciens s'intéressent à ce concept, ils ne se concordent pas afin d'attribuer une définition unanime à l'innovation sociale. Cet enchevêtrement de définition résulte de la diversité des concepts que peut englober le terme « Social » dans l'expression « Innovation Sociale ». Selon Richez-Battesti et al (2012), ce terme peut révéler :

- Le social en sens d'intervention sociale : L'innovation sociale est utile pour lutter contre la pauvreté, prendre en charge les populations défavorisées, grâce notamment à des partenariats contractés entre les secteurs public et privé. En revanche, le social business vise l'amélioration des conditions des citoyens en complétant le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales.
- Le social au sens sociétal : Le sociétal englobe d'autres aspects, notamment les traits liés à l'environnement. De ce fait, l'innovation sociale est amenée à aborder des sujets sociétaux.
- Le social au sens organisationnel : Réformes et évolutions sociales grâce à l'innovation sociale qui permet de façonner l'efficacité et l'efficience des organisations.

En 2011, la commission européenne, à travers le bureau des conseillers de la politique européenne (BEPA), décrivait à son tour ce concept : « Social innovations are new concepts and measures to resolve societal challenges, adopted and utilised by social groups concerned. social innovations are innovations that are social in both their ends and their means. They are new ideas (Products, services and models) that simultaneously meet social needs (More effectively than alternatives) and create new social relationships or collaborations. They are innovations that are not only good for society but also enhance society's capacity to act ».

Pour le centre de recherche canadien sur les innovations sociales (CRISES), elle peut être appréhendée comme « Toute nouvelle approche, intervention, pratique, ou encore, tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou résoudre un problème social et ayant trouvé preneur au niveau des organisations, des institutions, et des communautés ». Ou encore « Une intervention initiée par des acteurs sociaux, pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles ». (Voir figure ci-après présentant les finalités de l'innovation sociale).

### Les finalités de l'innovation sociale

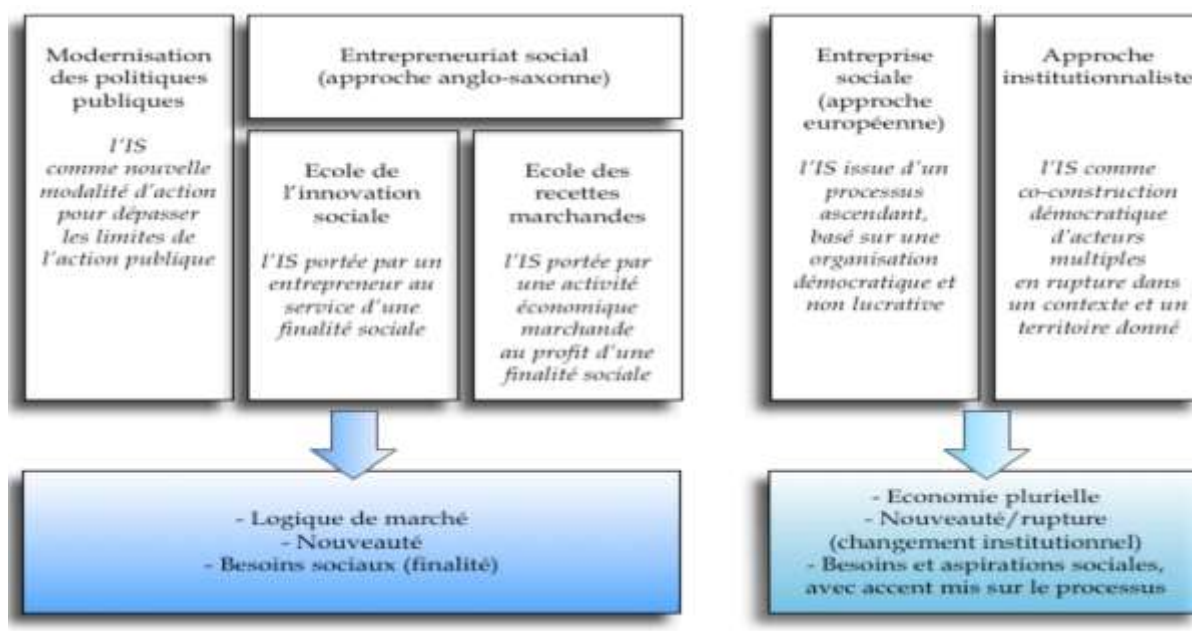


Source : Auteurs

### 1.3 Les démarches de l'innovation sociale

L'innovation sociale est couramment confondue avec d'autres notions qui lui sont proches, particulièrement : L'économie sociale et solidaire qui s'est étendue pour asseoir l'entrepreneuriat social. (Ci-après un schéma détaillant les approches de l'innovation sociale).

### Les approches de l'innovation sociale



Source : Emmanuelle Besançon, Thibault Guyon, (2013), les principales approches de l'innovation sociale

## **2.L'innovation sociale au Maroc**

### **2.1 L'émergence de l'innovation sociale**

La croissance économique que le Maroc a connue jusqu'à 2010 a contribué à la baisse du taux du taux de chômage, du taux de pauvreté et du taux d'ignorance. Cette croissance n'a pas participé pleinement à la résorption du niveau des inégalités sociales, ni à l'amélioration de la situation du secteur de la santé, ou encore les disparités entre milieux urbain et rural. Face aux limites des secteurs public et privé, l'économie sociale et solidaire vient de donner un nouveau souffle à la croissance socioéconomique (Beurion, 2016). Avec ses mutuelles, associations coopératives, fondations et autres catégories d'organisations socialement innovantes notamment les entreprises sociales, l'ESS essaye d'inclure plus de personnes, de territoires et d'entreprises dans une croissance économique au profit d'un développement social et humain, ainsi pour l'entrepreneuriat social dont les acteurs sont parmi ceux les plus concernés par l'innovation sociale. (Voir figure ci-après schématisant l'avènement de l'innovation sociale).

#### **L'avènement de l'innovation sociale**



Source : Auteurs

Parmi les choix stratégiques du nouveau modèle de développement : Faire émerger l'économie sociale comme pilier fondateur, ce chantier d'envergure vient d'enraciner l'idée que l'innovation sociale dans le cadre de l'entrepreneuriat social est une lueur inédite de croissance inclusive et de développement socioéconomique.

Aux côtés du secteur privé et du secteur public, le nouveau modèle vise à promouvoir le troisième socle de développement porté par l'économie sociale et solidaire qui sera animé par une diversité d'acteurs qui visent à rapprocher activité économique et intérêt général (Associations, coopératives, entreprises sociales). La rupture avec une vision de l'économie sociale dominée par les activités classiques à faible valeur ajoutée pour en faire un secteur économique à part entière, porté par des entrepreneurs actifs, structurés et innovants,

pourvoyeurs d'emplois, partenaires en production des services publics notamment dans des secteurs clés tels que la santé et l'éducation.

## **2.2 Les atouts de l'innovation sociale au Maroc**

### **2.2.1 Le tissu coopératif, associatif et entrepreneurial**

Le secteur coopératif constitue la composante principale de l'économie sociale et solidaire marocaine. Suite aux efforts déployés par l'ODCO dans la vulgarisation de la formule coopérative, le nombre de coopératives a atteint 15.735 coopératives à fin 2015. En 2021, 5127 nouvelles structures coopératives ont été créées d'après le ministère du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, avec la participation de 2% au PIB national et un taux de pénétration de l'ESS dans la population active de 5% en 2019 contre 3,1% en 2010.

Le domaine des coopératives connaît une dynamique éblouissante depuis le lancement de l'INDH en 2005 à travers ses multiples phases, ce dynamisme est dû essentiellement à l'existence d'un environnement socio-économique propice au développement de ses activités. Ce chantier phare d'appui aux coopératives et aux initiatives innovantes à vocation sociale a donné un coup de pouce à la création des coopératives notamment dans le milieu rural qui souffre de l'exclusion et de la pauvreté.

A côté de ce chantier marquant dans l'histoire des programmes visant la réduction de la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Plusieurs projets ont été lancés, d'autres sont en cours de réalisation en parallèle par les partenaires qui interagissent dans l'écosystème de développement des activités innovantes génératrices de revenus appuyés en une grande partie par l'ODCO en partenariat avec le secteur public et privé.

L'Etat trace une voie de réformes visant une progression favorable à la stimulation des énergies créatrices innovantes de la jeunesse marocaine et le renouvellement du tissu économique national. Ces réformes ont permis de faciliter les démarches administratives de création d'entreprises.

### **2.2.2 Le crowdfunding mode de financement inédit de l'innovation sociale**

L'innovation porte sur le fait d'appliquer une idée existante à un autre contexte ou sur la mobilisation de nouvelles sources de financement. Avec l'adoption de la loi sur le financement collaboratif, ce nouveau type de financement en plein essor dans les pays développés, est encore balbutiant au Maroc alors même qu'il semble être une aubaine pour répondre aux défis de développements humains, sociaux et économiques.

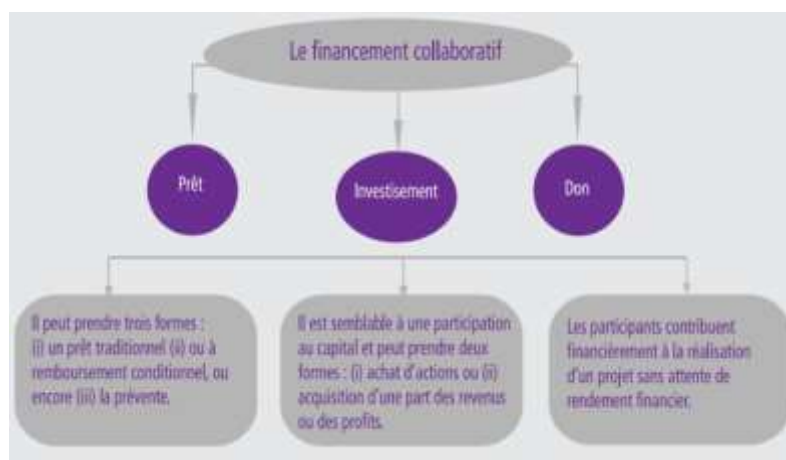
Pour Adnane Addioui, le fondateur du centre marocain pour l'innovation et l'entrepreneuriat social (MCISE), « Bien que la loi soit salvatrice, nous avons tout de même accumulé dix années de retard, pour que l'écosystème marocain soit réceptif à ce type de financement, il faut changer

de mindset. Le crowdfunding est encore récent au Maroc et pour que le concept ne soit pas avorté, il faut apporter un minimum de souplesse car il est complètement différent de la logique bancaire classique. C'est une relation d'individu à individu, le texte de loi doit faciliter cette relation et la réglementer pour pouvoir servir les citoyens ».

C'est dans ce cadre que la loi n°15.18 portant sur le financement collaboratif (Crowdfunding) a été publiée au Bulletin Officiel N° 6967 (Version Arabe) du 8 Mars 2021. La mise en place d'un cadre juridique pour ce mode de financement vise à renforcer l'inclusion financière des jeunes porteurs de projets. Il vise également l'appui au développement économique et social et la canalisation de l'épargne collective vers de nouvelles opportunités. Ce nouveau cadre devra contribuer à la mobilisation de nouvelles sources de financement au profit des TPE, des PME et des jeunes porteurs de projets innovants. Il permettra également la participation active des financeurs potentiels aux projets de développement du pays via un mécanisme de financement simple, sécurisé et transparent. Ce cadre juridique trace un dispositif complet de régulation des activités de financement collaboratif.

Ce type de financement est une opération de collecte de fonds auprès du public, réalisée par une société de financement collaboratif, qui met en relation des porteurs de projets déterminés et des personnes désirant les financer, à travers une plateforme électronique de financement collaboratif, créée et gérée à cette fin par ladite société, dans les conditions et les formes prévues par la présente loi. Les opérations de financement collaboratif peuvent prendre la forme d'une opération d'investissement, de prêt avec ou sans intérêt ou de don (Voir schéma ci-après détaillant les formes du crowdfunding).

#### Les formes du financement participatif selon la loi n°15.18



Source : Rapport annuel de BAM 2020

L'activité du crowdfunding devrait contribuer au financement des porteurs de projets et des TPME. Elle faciliterait l'accès aux services financiers pour une population écartée du financement classique, favorisant la création d'activités génératrices de revenus au bénéfice des populations défavorisées. La large diaspora marocaine à l'étranger, impliquée dans la vie sociale du pays et le niveau élevé de pénétration d'internet constituent dans ce sens des atouts importants pour le développement de cette activité au Maroc.

Plusieurs projets de plateformes de crowdfunding ont été initiés au Maroc mais elles se sont heurtées aux contraintes réglementaires. Les porteurs de projets marocains n'ont pas attendu que le crowdfunding arrive au Maroc pour chercher des fonds sur des plateformes étrangères. En 2020, le montant global collecté par le crowdfunding au niveau universel a atteint 34 milliards de dollars. Ce montant collecté est très inégalement réparti, l'Amérique du Nord concentre 50% des fonds levés lorsque le continent Africain ne représente que 0,07%. Le potentiel très faiblement exploité de ce mode de financement représente aujourd'hui une énorme opportunité pour les autoentrepreneurs Marocains, les startups et les associations.

### **3. Les pistes de développement de l'innovation sociale**

Le défi, c'est comment consolider les apports de l'innovation sociale en créant les conditions d'accompagnement les plus efficaces, efficientes et propices possibles.

#### **3.1 Le cadre législatif des entreprises sociales**

Le projet de loi-cadre de l'ESS du Maroc a marqué de précieuses avancées malgré son caractère général : La reconnaissance de l'ESS comme composante essentielle de l'économie nationale, il s'agit de fournir à tous les acteurs de l'ESS une garantie juridique et réglementaire de leurs activités et notamment un plus grand confort juridique dans la construction des différentes formes d'organisation du secteur, la proposition de mécanismes d'harmonisation des stratégies de développement de l'ESS au niveau national et territorial et l'ouverture sur l'innovation sociale.

L'élaboration d'une loi-cadre de l'économie sociale et solidaire nationale s'est avérée inéluctable vue la dynamique de l'ESS en pleine expansion et afin de combler une lacune organique rendant faible le rôle d'un secteur riche en potentialités aussi bien matérielles qu'immatérielles.

En partenariat avec l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le ministère de tutelle a lancé le 16 octobre 2015 une étude pour l'élaboration d'une loi-cadre. En attendant l'avènement de la nouvelle loi, le secteur de l'économie sociale et solidaire est toujours régi par les lois relatives aux coopératives, associations et mutuelles.

Dans le même sens, en 2014, une nouvelle loi n°112-12 relative aux coopératives a été promulguée avec plusieurs amendements dont principalement, la mise en place d'un registre de coopératives, l'assouplissement de la procédure administrative de constitution et l'opportunité de participation aux marchés publics.

La crise sanitaire du Covid remet dans l'actualité l'idée qu'il est question d'inventer un nouveau modèle économique et solidaire, une nouvelle série d'innovations de sorte qu'elles peuvent ainsi contribuer à de profondes transformations sociales qui pourraient favoriser la transition vers un développement durable et inclusif", a relevé Saloua Tajri, directrice de la promotion de l'économie sociale au Ministère du tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale, dans une interview récente accordée à l'agence marocaine de presse.

Le projet de loi cadre de l'ESS, peine toujours à sortir du fait de la multiplicité des parties prenantes, des départements et des secteurs concernés et qu'il sera le fruit des réalisations des différents acteurs dans l'écosystème alors qu'il devrait délimiter le périmètre de l'ESS et permettre d'améliorer sa visibilité en lien avec les stratégies nationales de développement.

L'économie sociale et solidaire, dont les principes fondateurs font partie des traditions séculaires de la société marocaine, pourrait ainsi constituer un pilier de la relance de l'économie nationale post-crise, à travers des solutions concrètes et innovantes qu'elle peut apporter en termes de cohésion et de croissance sociale, a précisé Mme Tajri.

#### **4.Le capital immatériel : Conception et taxonomie**

##### **4.1 Acception du capital immatériel**

C'est à travers la tertiarisation croissante des activités et de l'économie que le capital immatériel s'est développé et a connu un essor à la fin des années 90, d'après (Sullivan, 2000) « Le terme du capital immatériel s'est transformé d'une nouvelle idée intéressante à une phrase fréquemment utilisée aussi bien connue dans le langage des affaires ». Les premières apparitions de l'intangible remontait à la constatation de l'écart existant entre la valeur comptable d'une firme et celle du marché, cet intervalle faisait référence à la notion du Goodwill.

De nos jours, Il n'existe toujours pas un consensus académique établi pour conceptualiser le capital immatériel. Du point de vue systématique, le capital incorporel est une notion qui englobe une variété de termes similaires et qui ne sont pas toujours dissociables. Un bon nombre de chercheurs se trouvent en situation de controverse par rapport à la définition achevée du capital immatériel.

Le terme immatériel désigne entre autres, les éléments intangibles tels que le savoir-faire, les logiciels, les marques, les brevets sources de recherche et développement, la créativité et l'habileté des ressources humaines.

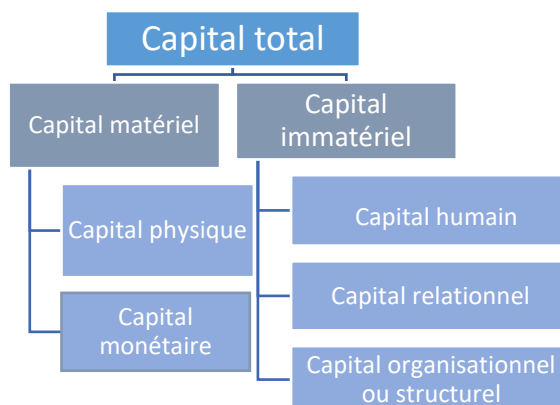
En outre, l'OCDE définit l'investissement immatériel comme « Des dépenses de long terme, autres que l'achat d'actifs fixes, que les firmes consentent dans le but d'améliorer leurs résultats ».

Les actifs immatériels jouant un rôle prépondérant dans la création de la valeur, leur préservation par l'entreprise est impérative. Trois spécificités fondamentales triviales caractérisent les actifs immatériels : Ces derniers généreront un profit économique, ils n'ont pas de caractère tangible, dans une certaine mesure, l'entreprise peut les assimiler ou les négocier. Ces dernières décennies, on a assisté à la diversification des composantes de l'immatériel. Il ne se limite plus aux marques et aux brevets, mais comprend aujourd'hui également les capacités humaines, le capital structurel et les compétences organisationnelles et, ce dernier est parfois décomposé en un capital organisationnel et un capital technologique ainsi qu'un capital relationnel qui a trait au processus d'organisation ainsi que les réseaux de fournisseurs et de clients.

La difficile appréhension de la valeur des actifs immatériels est établie. En effet, les actifs immatériels se caractérisent principalement par leur difficulté à être mesurés. Ils sont souvent indissociables, et se complètent.

Combiner capital matériel et capital immatériel, c'est cette concertation des différentes catégories de capital qui produit les résultats, et ainsi la valeur, la performance et l'efficacité de la firme. (Voir figure ci-après détaillant la composition du capital de l'entreprise).

#### La composition du capital de l'entreprise



Source : Auteurs

#### **4.2 Classification du capital immatériel : Une polysémie communément admise**

Dans une revue de la littérature réalisée par Kaufmann & Schneider (2004), il a été conclu que « Comme il n'existe pas une définition généralement acceptée, de même, il n'existe pas une classification généralement admise pour le capital immatériel ».

L'intangible comprend entre autres, le capital humain, le capital social, le capital institutionnel et le capital culturel.

La classification officielle la Banque Mondiale décompose le capital immatériel de la nation en trois composantes à savoir le capital humain, le capital social et le capital institutionnel.

#### **4.3 L'insertion marocaine dans une voie de l'immatériel**

Avec la montée en puissance de la dématérialisation des économies et la poussée des nouvelles technologies, les actifs intangibles revêtent une importance irréprochable pour l'innovation et donc la compétitivité des entreprises. La phase d'ancrage du capital immatériel, doit désormais être complétée par une phase d'accumulation de ce dernier. Pour le Maroc, agir sur la qualité des emplois (Au moyen de l'éducation et de la formation), l'amélioration des structures d'appui au marché, et enfin, l'amélioration du capital social (Parité entre les hommes et les femmes, la transformation des institutions et des services publics). En définitive, il ne faut pas uniquement continuer à créer du nouveau mais aussi améliorer la qualité de l'existant, pour que les générations actuelles et futures bénéficieront des conditions convenables à une croissance durable, inclusive, innovatrice et créatrice de valeur ajoutée et d'emplois. Cette vision d'amélioration de l'intangible pourrait devenir selon Sa Majesté le Roi, dans son discours en juillet 2014, « Un critère fondamental dans l'élaboration des politiques publiques afin que tous les Marocains puissent bénéficier des richesses de leur pays ».

En 2013, le capital immatériel du Maroc est évalué, à prix courants, à 8 845 milliards de dirhams contre 4 515 en 1999. Il constitue la plus grande composante de la richesse du Maroc, avec une part d'environ 72% en moyenne, au cours de la période 1999-2013.

L'amélioration de ce capital reflèterait les progrès réalisés, en particulier en matière de scolarisation et d'éducation, d'accès aux services sociaux, de santé et de réformes institutionnelles et de gouvernance.

##### **4.3.1 Le capital humain au cœur des préoccupations du NMD**

Pour se placer sur la bonne voie de développement et obtenir des résultats satisfaisants sur le long terme, notre pays doit veiller à ce que la prochaine génération de marocains ait accès à l'éducation et à la santé.

❖ **L'éducation et la santé, les cibles principales**

D'après le Mémoire économique : « Le Maroc à l'horizon 2040 - Investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique », notre pays dispose du capital géographique, culturel et politique qui lui permettra de devenir une économie performante. Pour l'atteinte de cet objectif, le Maroc doit incessamment développer son capital humain. La réforme du système éducatif est d'ores et déjà considérée comme une priorité absolue.

Pour y arriver, notre pays est en mesure d'opérer une refonte complète de son système éducatif, adopter une nouvelle politique de gouvernance pour l'école publique, développer une offre éducative alternative et actualiser les compétences requises.

Le Maroc devra investir davantage dans son capital humain, et notamment dans deux secteurs cruciaux sur le long terme : L'éducation et la santé. Afin que s'opère un « Miracle éducatif » et que les élèves marocains acquièrent les aptitudes qui leur permettront de s'intégrer sur un marché du travail plus concurrentiel.

Dans ce sens, il y a eu de grands progrès au Maroc dans le domaine de la santé : La réduction de la mortalité à la naissance, tant pour les enfants que les mères, La diminution du risque des maladies transmissibles, la progression constante de la couverture médicale des populations démunies avec 8,5 millions de bénéficiaires de l'AMO (L'assurance maladie obligatoire) et plus de 9 millions de bénéficiaires de la RAMED (Le régime d'assistance médicale). Il y a eu également un accès aux médicaments, facilité par la réduction des prix de médicaments de base initié par le Ministère de la santé.

Il s'est avéré que la crise de la Covid-19 est venue rappeler l'importance d'un système de santé performant et résilient, garantissant l'accès équitable de tous les citoyens à des soins de santé de qualité et offrant une protection durable et efficace contre les maladies et les risques sanitaires de toutes sortes. Pour ce faire, la commission sur le NMD formule des propositions prédominantes ayant comme objectif central : Accélérer la généralisation de l'accès à la couverture médicale de base, renforcer nettement la qualité des soins notamment à travers l'investissement dans les ressources humaines, la valorisation des métiers de la santé, l'optimisation du parcours de soins, et le renforcement de l'efficacité globale du système à travers une gouvernance qui responsabilise l'ensemble des acteurs. Afin d'accompagner parallèlement le renforcement global de l'offre de soins, la commission recommande également d'encourager et d'appuyer l'innovation et l'entrepreneuriat productif dans le domaine de la santé et du bien-être, notamment pour la prévention et l'éducation sanitaire, la santé mentale, et les services à la personne.

En parallèle, plusieurs avancées témoignent des efforts importants consentis par notre pays dans le domaine de l'éducation : Progrès du taux de scolarisation sur les 20 dernières années pour les 6-15 ans de 69% en 2000 à 95% en 2015, la généralisation de la scolarisation primaire et du taux d'éducation préscolaire estimé à 50% au niveau national en 2018. L'éducation est susceptible d'améliorer les performances macroéconomiques, en favorisant l'innovation et en accélérant les gains de productivité.

En effet, (Lucas, 1988) déclare que l'accumulation du capital humain est une source décisive de croissance endogène et inclusive. De leur part (Mankiw et al., 1992), l'accumulation du capital humain, à travers l'investissement en éducation, est la voie pour une croissance économique à long terme. Alors que pour (Romer, 1990, Aghion et Howitt, 1992), la croissance repose fondamentalement sur l'innovation.

En plaçant l'université au cœur des préoccupations, le Maroc vise développer ainsi une nouvelle approche de la formation supérieure qui repose sur la recherche dont les thèmes sont indexés sur les enjeux de développement local et national, et en collaboration avec le secteur privé. Ce défi devrait permettre un élan qualitatif dans le domaine de la recherche scientifique, de la formation et de l'innovation en les installant dans une dynamique continue de progrès.

#### **4.3.2 Le capital social : Un vecteur primordial de l'intangible**

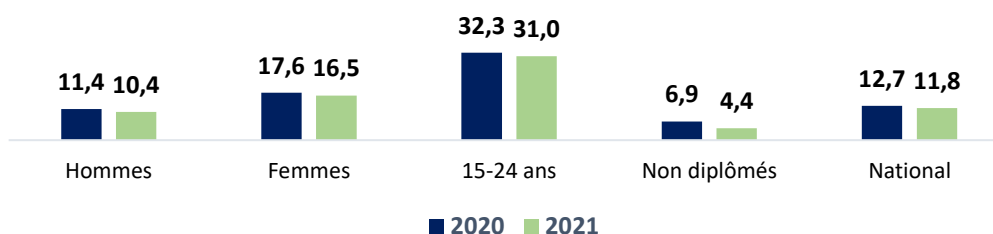
##### **❖ La Lutte contre le chômage et les inégalités sociales**

Récemment en 2020, la situation du marché du travail a connu, sous l'effet remarquable de la pandémie de la COVID-19, une déprédation caractérisée par une diminution des postes d'emploi, une chute du volume horaire du travail et une hausse du chômage.

D'après le graphique ci-après, le taux de chômage est passé de 12,7% à 11,8% au niveau national, de 16,5% à 16% en milieu urbain et de 6,8% à 5,2% en milieu rural. Il est plus élevé dans la catégorie des jeunes âgés de 15 à 24 ans (31%), les diplômés (18,7%) et les femmes (16,5%). (Voir statistiques HCP ci-après).

#### **Evolution du taux de chômage entre les troisièmes trimestres de 2020 et de 2021 pour certaines**

##### **catégories de la population (en %)**



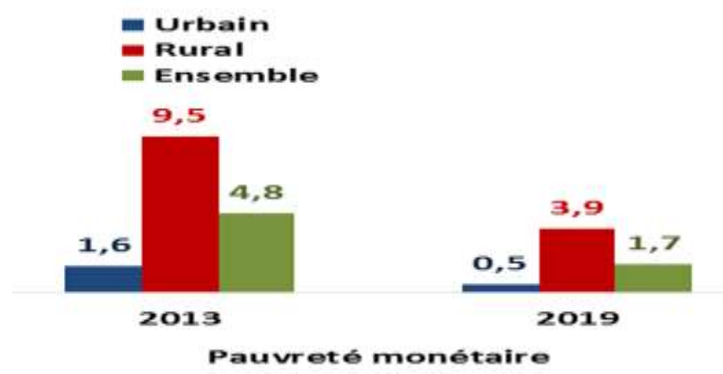
Source : HCP 2021

En dépit des efforts déployés afin de réduire le taux de chômage, et vue la conjoncture actuelle de la crise sanitaire, il reste beaucoup à faire pour réduire le taux de chômage davantage et spécialement celui des jeunes.

#### **4.2.2 Réduire le niveau de la pauvreté et éponger l'écart des inégalités sociales**

Des avancées décisives ont été constatées en termes d'amélioration des conditions de vie de la population. Mesuré par la dépense annuelle moyenne par habitant, le niveau de vie des citoyens a connu un essor régulier. Cette évolution s'est avérée idoine pour dévier à la baisse les indicateurs de la pauvreté (Voir graphique ci-après).

##### **Taux de pauvreté absolue en %**



Source : HCP 2019

Dans le contexte actuel, le contrecoup de la pauvreté s'est multiplié par près de 7 à l'échelle nationale, passant de 1,7% avant cette crise à 11,7% au temps du confinement, de 5 fois en milieu rural, passant respectivement de 3,9% à 19,8%, et de 14 fois en milieu urbain, respectivement de 0,5% à 7,1% (Statistiques HCP).

Malgré les politiques publiques établies par le gouvernement marocain issues d'une volonté prouvée de tous les acteurs, Ces effets majeurs de la pandémie sur le bien-être socioéconomique des ménages obligent le Maroc à réagir et à multiplier les efforts et les mesures urgentes de lutte contre la recrudescence de la précarité afin d'endiguer l'augmentation du niveau de la pauvreté et des inégalités sociales et de renforcer la résilience des ménages vulnérables à la crise sanitaire pour renverser la tendance vers une société plus égalitaire.

#### **4.3.3 Le renforcement du capital institutionnel**

Le capital institutionnel comporte en quelque sorte les normes politiques, les règles juridiques et institutionnelles. Ce capital dit institutionnel est non mesurable en termes monétaires, dans une conception plus large, il est possible de le mesurer en comptabilisant les dépenses investies par les États pour se doter d'un appareil administratif qui répond aux exigences des citoyens. Une autre méthode inédite consiste à utiliser des indicateurs de gouvernance et à comparer les

performances économiques avec ces indicateurs de « Bonne gouvernance ». Les enquêtes « Doing Business » de la Banque Mondiale servent comme référence d'indication. Ci-après les deux tableaux de classement de « Doing Business 2019-2020 », en les analysant, notre pays a gagné 7 places en une année, classé après les Émirats arabes unis en améliorant sa position en termes du climat des affaires (Création d'entreprise, obtention de prêts, paiement des impôts, règlement de l'insolvabilité, efficacité des marchés publics dans le monde), et les changements réglementaires importants mis en œuvre par les pouvoirs publics étaient remarquables.

**Classement des économies du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord**

Pays	Rang (1-190)	Facilité de faire des affaires (0-100)		Nombre de réformes	
	DB2019	DB2018	DB2019	DB2018	DB2019
Algérie	157	47,59	49,65	0	2
Bahreïn	62	68,03	69,85	0	2
Djibouti	99	53,15	62,02	5	6
Égypte (République arabe d')	120	55,82	58,56	1	5
Iran (République islamique d')	128	54,64	56,98	1	2
Iraq	171	44,68	44,72	2	0
Jordanie	104	59,56	60,98	1	4
Koweït	97	61,45	62,20	2	2
Liban	142	53,97	54,04	0	0
Libye	186	33,21	33,44	0	0
Malte	84	65,15	65,43	1	1
Maroc	60	68,56	71,02	2	4
Oman	78	67,21	67,19	1	0
Qatar	83	65,25	65,89	2	2
Arabie saoudite	92	61,88	63,50	6	4
République arabe syrienne	179	41,55	41,57	0	0
Tunisie	80	64,60	66,11	0	4
Émirats arabes unis	11	78,91	81,28	4	4
Cisjordanie et bande de Gaza	116	58,72	59,11	1	1
Yémen (République du)	187	33,00	32,41	0	0

Économie	Rang (1-190)	Facilité de faire des affaires (0-100)		Nombre de réformes	
	DB2020	DB2019	DB2020	DB2019	DB2020
Algérie	157	48,5	48,6	2	0
Arabie saoudite	62	63,8	71,6	5	8
Bahreïn	43	70,1	76,0	2	9
Cisjordanie et Gaza	117	59,7	60,0	1	0
Djibouti	112	58,4	60,5	6	3
Rép. arabe d'Égypte	114	58,5	60,1	5	4
Émirats arabes unis	16	81,6	80,9	3	4
République islamique d'Iran	127	58,6	58,5	2	0
Iraq	172	44,7	44,7	0	0
Jordanie	75	61,3	69,0	4	3
Koweït	83	62,6	67,4	2	7
Liban	143	54,4	54,3	0	1
Libye	186	32,7	32,7	0	0
Malte	88	65,5	66,1	1	2
Maroc	53	71,7	73,4	4	6
Oman	68	68,8	70,0	0	4
Qatar	77	66,7	68,7	2	3
République arabe syrienne	176	41,5	42,0	0	0
Tunisie	78	67,2	68,7	4	3
Rép. du Yémen	187	30,7	31,8	0	0

Source : Base de données Doing Business 2019-2020

## Conclusion

Dans cette contribution, nous avons essayé d'approcher les concepts de l'innovation sociale et du capital immatériel à partir de leurs différentes acceptions. Le présent article était l'occasion de mettre le point sur cette innovation en tant que composante principale du capital immatériel, cette notion actuellement en phase d'émergence mais qui reste pourtant complexe à cerner vue son caractère polysémique. Ainsi, nous avons cherché, à mettre le point sur l'état des lieux de l'innovation sociale au Maroc et les atouts et les défis de ce nouveau mode d'innovation dite sociale.

Le secteur public et le marché ne sont pas seuls en mesure de répondre à l'entièreté des besoins sociaux. En parallèle un nouveau pilier de l'économie nationale s'amplifie celui de l'économie sociale et solidaire et plus récemment l'entreprenariat social qui se manifeste à travers les innovations sociales apparaissant en tant qu'ensemble de solutions aux problématiques sociales ou sociétales et qui ont pour finalité ultime l'amélioration des conditions de vie des citoyens. La richesse de l'écosystème marocain de l'innovation sociale s'est amplifiée à travers de nouvelles mesures instaurées en faveur du développement de ce nouveau mode d'innovation, Au fil du temps, des parties prenantes et des acteurs viennent soutenir sa croissance.

Pour une société marocaine socialement équitable, qui permet, par l'innovation sociale, à toutes et à tous des conditions de vie plus que décentes. Durant cette période de relance post crise, notre pays doit continuer à renforcer les composantes du capital immatériel et ainsi inscrire cette innovation au cœur de la croissance nationale inclusive pour qu'elle puisse prouver son efficacité en tant que moyen de réalisation des objectifs escomptés en matière de développement socio-économique national.

## **Bibliographie**

### **Articles de revue**

- Aamoum, H & El kadiri A (2020) « La mesure du capital immatériel dans la littérature comptable et financière », revue internationale du chercheur volume 1 n° 2, p : 141-145
- Azenfar A (2019) « Projet de loi-cadre de l'économie sociale et solidaire au Maroc », revue économique de la Méditerranée, Vol n° 32, p : 2-5
- Bouazza A & Nafil Y (2019) « Rôle de l'innovation sociale dans le développement socioéconomique au Maroc », ciriec international activities, publications and researches, p : 8-10
- Kaufmann L & Schneider Y (2004) « Intangibles: A synthesis of current research », Journal of intellectual capital », vol. 5, p: 366 – 388
- Saddik A (2018) « Etat des lieux du cadre juridique et instances de l'économie sociale et solidaire au Maroc », international journal of scientific & engineering research, volume 9, issue 5, p 669-670

### **Livres**

- Klein J & Harrisson D (2007) « L'innovation sociale, émergence et effets sur la transformation des sociétés », presses de l'université du Québec, p : 123-125
- Schumpeter J (1999) « Capitalisme, socialisme et démocratie », Dalloz, p : 42-45

### **Autres**

- Agodim, O, (2022) « Le crowdfunding, futur outil de financement des organisations de la société civile », site officiel PNUD Maroc : <https://www.ma.undp.org/>
- Bulletin officiel n° 7014, loi n° 15-18 relative au financement collaboratif du 10 moharrem 1443 (19-8-2021), chapitre 1, article premier, p 1200
- Chauffour J, rapport de la banque mondiale (2018) « Le Maroc à l'horizon 2040, investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique », p : 249-250

- Communiqué de presse, site officiel de la banque mondiale, « Repousser les frontières du développement : Au Maroc, la croissance inclusive passe par le capital immatériel », site officiel de la banque mondiale
- European foundation for the improvement of living and working conditions, BEPA, 2013, p : 6
- Manuel d'Oslo établi par l'OCDE, « La mesure des activités scientifiques et technologiques, principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique », 2005, p : 18-19
- Moses, A (1996) « Technological change and the rise of intangible investments: The US economy's growth-path in the twentieth century », employment and growth in the knowledge-based economy, p: 39
- Note d'information HCP (2021) « La situation du marché du travail au troisième trimestre », p : 5
- Note d'information intégrale HCP (2021) « Evolution du niveau de vie des ménages et impact de la pandémie COVID-19 sur les inégalités sociales », p : 4-5
- Rapport du conseil économique social et écologique et BAM (2016) « Richesse globale du Maroc entre 1999 et 2013 « Le capital immatériel : Facteur de création et de répartition équitable de la richesse nationale », p :18-23
- Rapport de synthèse de L'OCDE (2008) « Actifs intellectuels et création de valeur », p : 11-12
- Rapport du conseil de la science et de la technologie du Québec (2001) « Innovation et développement durable, l'économie de demain », bibliothèque nationale du Québec, p : 7
- Rapport général de la commission spéciale sur le nouveau modèle de développement (2021) « Le nouveau modèle de développement, libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous », p 79-101
- Rapport annuel de BAM 2020, p :145
- Rapport du conseil économique, social et environnemental (2015) « Economie sociale et solidaire, un levier pour une croissance inclusive », p :109
- Rapport de la fondation Abdelkader Bensalah (2020) « Innovation sociale au Maroc, les leviers pour accélérer le mouvement », p : 69-75

- Rapport annuel des activités scientifiques du CRISES couvrant la période du 1er juin 2008 au 31 mai 2009
- Site officiel de la chambre de commerce d'industrie et de services de la région Marrakech-Safi : [www.ccisrms.ma](http://www.ccisrms.ma)
- Site officiel du ministère du tourisme de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire : <https://mtataes.gov.ma/fr/>